

Séance
extraordinaire
du 28 février
2024
À 19h

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VINGT-HUITIÈME
(28^e) JOUR DU MOIS FÉVRIER DEUX-MIL-VINGT-QUATRE (2024) À
COMPTER DE 19 h À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE
L'HÔTEL DE VILLE À MONT-JOLI**

sont présents :

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1, *absence motivée*
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville, soient messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier ainsi que Philippe Marin, directeur du service des travaux publics y prennent part.

MOMENT DE RÉFLEXION

24.02.93

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi des Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée du conseiller du district no 1, monsieur Gilles Lavoie. Le greffier adjoint rédige le procès-verbal.

24.02.94

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

FINANCES

3. Avis de motion d'un règlement d'emprunt pour des travaux de réfection des infrastructures dans la rue Ménard et l'avenue Villeneuve.
4. Dépôt du projet de règlement 2024-1510 décrétant un emprunt de 5 062 000 \$ et une dépense de 5 062 000 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures dans la rue Ménard et l'avenue Villeneuve.
5. Affaires nouvelles.
6. Période de questions.
7. Clôture et levée de l'assemblée.

FINANCES

24.02.95

**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE
RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DANS LA RUE MÉNARD ET
L'AVENUE VILLENEUVE**

La conseillère Annie Blais donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement aux fins de financement.

24.02.96 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-1510 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 5 062 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 5 062 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DANS LA RUE MÉNARD ET L'AVENUE VILLENEUVE

La conseillère Annie Blais dépose le projet de règlement d'emprunt 2024-1510 décrétant un emprunt de 5 062 000 \$ et une dépense de 5 062 000 \$ aux fins du financement des travaux de réfection des infrastructures dans la rue Ménard et l'avenue Villeneuve.

Le projet de règlement d'emprunt no 2024-1510 autorise le conseil à retenir les services professionnels visant la préparation des plans et devis et de la surveillance des travaux pour le futur développement résidentiel Pelletier-Lebel, tels que décrits et estimés dans un document préparé par M. Steve Corneau, directeur des finances et trésorier à la Ville de Mont-Joli en date du 4 mars 2024.

24.02.97 AFFAIRES NOUVELLES

Aucunes affaires nouvelles.

24.02.98 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

24.02.99 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 12 , il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Joël Harrisson
Greffier